

tenue sous la présidence de Monsieur COTTE, assisté(e)
de Monsieur GOUJON et Madame LE CLOIREC, Conseillers
En présence de Monsieur VANDENBERGHE, Rapporteur public
Madame LEJEUNE, Greffière

10 heures 45

01)	DOSSIER N° 2303122	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Conteste la décision du ministère du travail du 13 février 2023 autorisant son licenciement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	CABINET D'AVOCATS DUCHATEAU-SCHOEMAECKER- ANDRIEUX
Défendeur	MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI SOCIÉTÉ OLIBE	Ministre KPMG AVOCATS
02)	DOSSIER N° 2303800	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 28 février 2023 par laquelle le ministre du travail a annulé la décision de l'inspecteur du travail du 5 septembre 2022 et a autorisé son licenciement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître GHENIM Meriem (Cour)
Défendeur	MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI SAS LESAFFRE	Ministre SOCIETE D'AVOCATS SOLUCIAL

10 heures 45

03)

DOSSIER N° 2305620

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON

Titre de l'affaire Conteste l'autorisation de licenciement de l'inspectrice du travail du 14 avril 2023.

Nom des parties

Demandeur

Monsieur X

Défendeur

DREETS-DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

SA ALCYON FRANCE

Représentants des parties

CABINET D'AVOCATS DUCHATEAU-SCHOEMAECKER- ANDRIEUX

SAONE RHONE AVOCATS (Cour)

Arrêté le 28/08/2025

Le président du tribunal